

AFFAIRE N° 20 - Location par la Commune d'une pièce d'un immeuble sis à la Bretagne, à proximité de l'Ecole des garçons, appartenant à M. FAYET Jean-Baptiste, en vue d'y installer une salle de classe.- Prix proposé: 3.000. F.

M. MONDON donne lecture du rapport :

* Messieurs,

Jusqu'ici l'Ecole des garçons de la Bretagne fonctionnait à mi-temps suivant un système de roulement qui perturbait sensiblement la fréquentation et le service des cantines.

Pour remédier à cet état de choses le Directeur de cet établissement a recherché un local situé à proximité de l'école en vue d'y installer une salle de classe.

Il s'agit d'une pièce d'un immeuble appartenant à M. FAYET Jean-Baptiste, qui accepte de la louer pour 3.000.- F par mois, à compter du 1^{er} septembre

J'estime que cette offre est raisonnable.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

1963

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
A. Beiris, le 20 Novembre 1963
P. de Tafet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard